

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 89 (1938)
Heft: 1

Artikel: La route forestière de Moron
Autor: Lozeron
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il nous restera à examiner quels sont les moyens à appliquer pour essayer de lutter contre le néfaste ravageur des forêts de nos hautes régions qu'est la pyrale grise. *H. Badoux.*

(A suivre.)

La route forestière de Moron.

L'Etat de Neuchâtel a construit, au cours de ces dernières années, une route dans sa forêt de Moron située sur les Côtes du Doubs, dans le but d'en améliorer sensiblement la dévestiture.

Les forêts de la région des Montagnes neuchâteloises appartenaient jadis, sauf de très rares exceptions, à des particuliers. Elles étaient exploitées abusivement, car elles n'étaient soumises à aucune loi. Dans les Côtes du Doubs, le régime du taillis était le genre de culture appliqué; le bois de feu qu'on y exploitait était utilisé dans les nombreuses usines : forges, moulins et même verreries qui étaient installées à proximité des barrages du Doubs. Les barrages existent encore, plus ou moins intacts; ce sont à peu près les seuls vestiges d'un passé qui avait son charme et sa poésie, et au cours duquel la région en cause était beaucoup plus peuplée et animée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Dans le courant du XVIII^{me} siècle et au début du XIX^{me}, la menace de disette de bois se fit sentir et devint telle que le gouvernement s'en émut et prit la résolution de saisir toutes les occasions qui se présenteraient pour acheter des forêts et des sols à boiser. Le but poursuivi était de :

- a) contribuer au reboisement de plusieurs parties du pays;
- b) conserver et assurer au pays l'approvisionnement en bois nécessaire à ses besoins;
- c) répandre dans la contrée, par l'exemple de forêt bien soignées, les bonnes méthodes qui assurent la reproduction et la conservation du bois;
- d) chercher à empêcher que le produit de certaines forêts ne vînt à sortir du pays.

Les acquisitions faites par l'Etat, afin de poursuivre cette politique forestière, furent relativement considérables. Elles atteignirent en 1855 une surface de 2875 poses de domaines et forêts (environ 780 ha); parmi ces dernières figure la forêt de Moron qui fut achetée, il y a environ un siècle, à des habitants de Besançon. D'une superficie de 204 hectares, elle est située dans les Côtes du Doubs, où elle occupe un cirque majestueux fermé par les parois de rochers de la Grande Beuge, des Recrettes et de l'Escarpineau au sud, et des Selles à l'ouest. La limite nord, qui est aussi la frontière du canton et de notre pays, est formée par le Doubs. Toutefois, une surface d'environ 15 ha en nature de bois et de prés se trouve sur territoire français.

Les altitudes extrêmes de la forêt de Moron sont de 663 m au Châtelot et de 1200 m au sommet des roches de l'Escarpineau.

Jusqu'au moment où la forêt passa dans les mains de l'Etat, elle était soumise au régime du taillis à courte révolution. Les feuillus qui la peuplaient étaient rasés par bandes; le bois, châblé au bord du Doubs et flotté dans la rivière, allait ravitailler les forges sises plus bas. Mais un changement radical survint dès ce moment-là; le repos nécessaire à la reconstitution du boisé fut accordé à la forêt et l'on procéda ensuite à des nettoiemnts. En 1855, le peuplement comprenait une jeune forêt de 25 à 30 ans, dans laquelle des surfaces de pâturage avaient été boisées au moyen de plantations d'épicéa, avec un faible mélange de mélèzes et de pins noirs. L'expert consulté par le gouvernement conseilla de traiter la forêt par coupes successives dès sa transformation en futaie, et l'on devait arriver, après une période de 90 ans, à une succession de coupes continues.

Ces indications ne furent pas suivies, ce dont on peut se rendre compte facilement en considérant l'aspect général de la forêt qui présente un manteau bien uniforme.

Le traitement qui a été appliqué est celui des coupes à caractère jardinatoire, partout où cela a été possible, c'est-à-dire dans le bas, où les frais d'exploitation n'étaient pas trop élevés. Dans le haut, par contre, on a dû se borner à exploiter les chablis, laissant le matériel s'accumuler. Les bancs de rochers qui traversent la forêt entravaient les exploitations; les bois de la partie supérieure ne pouvaient être châblés qu'à grands frais et le déchet au cours de ce travail, par suite de la casse, était considérable.

Jusqu'au moment de l'ouverture de la route nouvelle, une seule dévestiture existait : le chemin qui, partant des Brenets, atteint le Saut du Doubs, puis Moron et la Tuffière; il se prolonge jusqu'au Châtelot, mais à l'état de sentier seulement, dans sa dernière partie.

Depuis nombre d'années, le service forestier se préoccupait de cette situation défavorable, empêchant une exploitation rationnelle de la forêt. Après avoir envisagé plusieurs solutions, il s'est arrêté à celle qui vient de trouver sa réalisation. C'est la route reliant le Plat du Saut du Doubs aux Planchettes, coupant en écharpe tout le cirque de Moron. Cette œuvre considérable a l'avantage de dévêtir l'ensemble de la forêt et sort de son isolement la région des Planchettes-dessous. La route a un développement de 8 kilomètres et comprend deux tunnels pour franchir les parois rocheuses de la Grande Beuge, qui ferment à l'est le cirque de Moron. Ces parois se trouvent presque exactement à mi-chemin; de ce point aux Planchettes, il a fallu passer sur des propriétés privées et dans une forêt appartenant à la commune du Locle.

Les devis et devis complémentaire, établis pour l'ensemble de la construction, atteignaient la somme de 491.500 fr., alors que la dépense totale ascende à 494.582 fr., ce qui représente environ 60 fr. par

mètre courant. La subvention fédérale ayant atteint le tiers des devis, il en résulte pour le canton une dépense de 330.000 fr., en chiffre rond, qui fut supportée par le fonds des excédents forestiers. Cette dépense considérable fut consentie, en bonne partie, dans le but d'occuper des chômeurs; nombreux furent les sans-travail du Locle et de La Chaux-



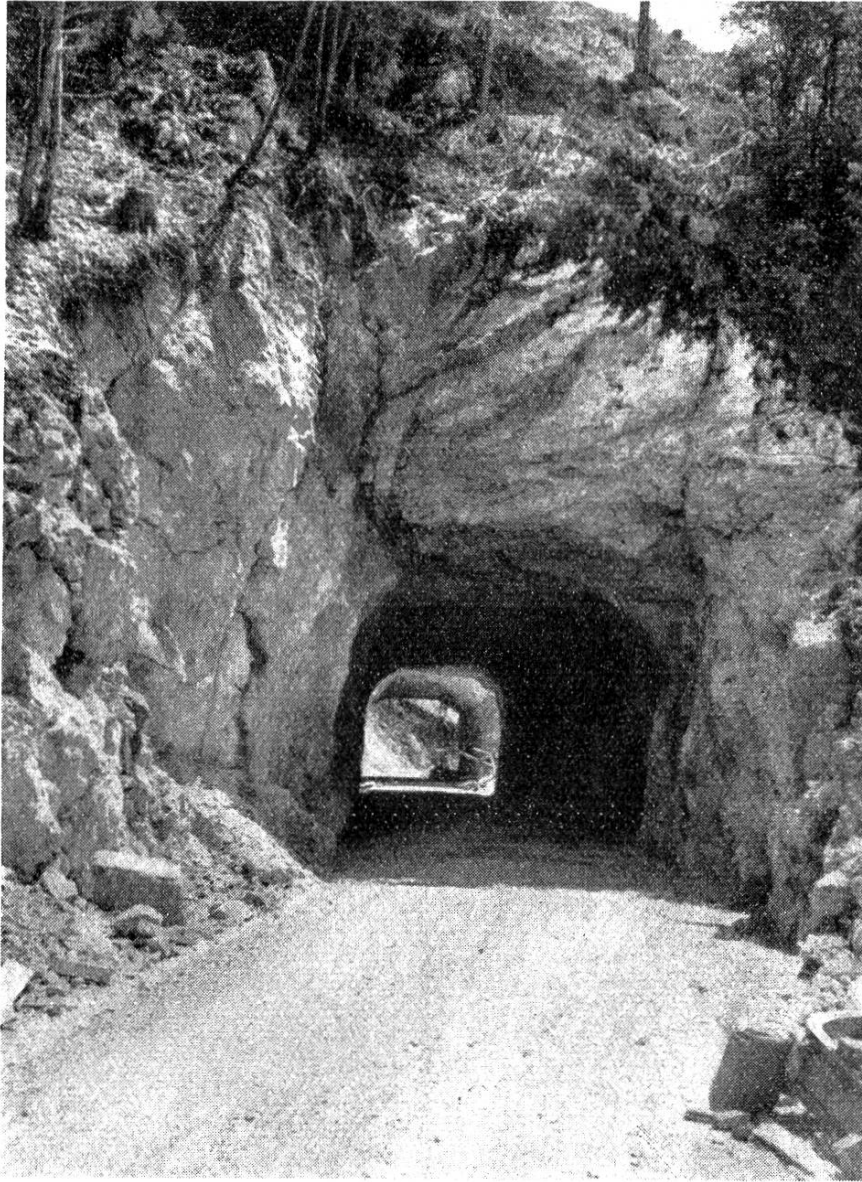
Phot. E. Hess, à Berne.

Vue d'une section de la route forestière de Moron.

de-Fonds qui trouvèrent là de l'occupation. A certains moments, une centaine furent engagés dans les deux chantiers ouverts.

La construction de la route s'est heurtée à de nombreuses difficultés, en raison surtout du manque de pierre dans la majeure partie du cirque de Moron. Alors que les parois rocheuses de la partie supérieure appartiennent au portlandien, au kiméridgien et au séquanien supérieur, c'est dans les marnes du séquanien inférieur et de l'argovien que le chemin fut construit. Aux deux extrémités du cirque, des

couches du callovien (dalle nacrée) et du bathonien furent découvertes, qui rentrent dans le jurassique moyen et dans lesquelles la pierre nécessaire à l'édification des murs fut extraite; ces murs ont un volume total de 2818 m³. Deux tunnels, d'une longueur de 140 m au total, furent percés afin de traverser les parois rocheuses de la Grande Beuge.



Phot. E. Hess, à Berne.

Vue d'une autre section, avec tunnel.

D'une largeur utile de 4 m, empierrée soigneusement et solidement, bordée d'une banquette sur laquelle les stères peuvent être déposés, la route est construite pour le passage de lourds véhicules, dont l'emploi est facilité par de nombreux quais de chargement.

Les conditions de pente sont très favorables. Depuis les Planchettes, la route descend jusqu'aux tunnels avec une pente maximale de 6 ‰, qui passe ensuite à 5 ‰ jusque dans une grande coulisse descendant des roches de l'Escarpineau. De cet endroit, une contre-pente

de 2 % n'a pas pu être évitée, sur une longueur d'environ 1200 m. La route redescend ensuite à 5 % jusqu'au Plat du Saut. Dans le choix du point de départ au Plat du Saut, aussi bien que dans la grande coulisse susmentionnée, il a été tenu compte du projet de barrage du Châtelot où serait construite une usine dite « usine de pointe ». Le lac qui serait créé, et dont les flots viendraient baigner le pied de la Chute du Doubs, serait à 15 m environ en dessous du niveau le plus bas de la route.

La forêt de Moron est maintenant équipée en vue d'une exploitation rationnelle, grâce aux sacrifices consentis par les autorités fédérale et cantonale. Les coupes, forcément réduites jusqu'ici, vont être sérieusement augmentées de façon à utiliser *largement* la route nouvelle. Si la tranquillité du cirque de Moron sera désormais troublée dans une certaine mesure, il n'en est pas moins vrai que les amis de la nature disposent maintenant d'une facilité, inespérée il y a quelques années, de mieux connaître ce site sauvage et magnifique de notre Jura.

Lozeron.

Le palais du bois à l'exposition internationale de Paris 1937.

C'est par milliers que les Suisses ont visité l'Exposition de Paris, cette manifestation grandiose de l'« art et de la technique » dont la Seine constitue l'artère centrale, la voie lumineuse. Combien de nos compatriotes, attirés par tant de merveilles, auront-ils pénétré dans le sanctuaire du bois, situé au Quai d'Orsay, entre la passerelle de Delbilly et le pont de l'Alma ?

Certes, depuis plus d'un an, tant en Suisse qu'en France, les pouvoirs publics et les groupements représentant les intérêts de la forêt, ont cherché, par des moyens infiniment variés, à attirer l'attention des constructeurs et des consommateurs de combustibles et d'énergie, sur la valeur du bois, ce matériau souvent considéré comme un « parent pauvre », fatalement appelé à être éliminé par le fer, le ciment, le charbon, l'électricité, la mazout, etc.

Les réflexions qui suivent sont écrites à l'intention des lecteurs du « Journal forestier suisse » qui n'ont pu se rendre à Paris en 1937, mais qui, peut-être, nourrissent l'espoir de visiter cette « foire » extraordinaire, puisqu'il semble probable que ses portes en seront de nouveau ouvertes au printemps 1938.

Il nous paraît, d'autre part, utile pour ceux de nos compatriotes qui seront chargés de concevoir et de mettre sur pied le pavillon des forêts et du bois de l'exposition nationale à Zurich, en 1939, de s'inspirer, en une certaine mesure, de ce que l'administration des eaux et forêts de France a su réaliser au quai d'Orsay, sous la judicieuse direction de M. Liautey, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture (Eaux et Forêts), un actif défenseur de la cause du bois et des intérêts de la sylve française.